

**Mémoire présenté à la  
Commission de la culture  
à l'occasion de la consultation générale  
sur le document intitulé *Vers une politique gouvernementale de  
lutte contre le racisme et la discrimination*  
par  
Diversité artistique Montréal (DAM)**

**Août 2006**



Diversité artistique Montréal  
3450, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2X 2N5

Téléphone : (514) 280-3581  
Télécopieur : (514) 280-3789  
Courriel : [guillaume.sirois@cum.qc.ca](mailto:guillaume.sirois@cum.qc.ca)

Comité de fondation :

- Yves Alavo, Direction des relations interculturelles, Ville de Montréal
- Boubacar Bah, Consultant en développement culturel & Professionnel en commerce international
- Martin Choquette, Centre international de recherche et d'action artistique et multimédia
- Luis Martinez, Écrivain
- Aïda Kamar, Vision Diversité, Festival du Monde Arabe de Montréal
- Jane Needles, Needles' Consulting Services Inc.

Coordonnateur : Guillaume Sirois

Tous les termes qui renvoient à des personnes sont utilisés de manière épiciène en ce qui concerne le genre.

**Mémoire présenté à la Commission de la culture à l'occasion de la consultation générale sur le document intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination***

**1. Présentation de Diversité artistique Montréal**

1.1 Mission de Diversité artistique Montréal

**2. La politique de lutte contre le racisme et la discrimination du gouvernement du Québec**

**3. L'importance de la culture pour la pleine participation des personnes de communautés culturelles à la vie publique**

**4. Les obstacles systémiques**

4.1. Vision monoculturelle de l'art et des artistes

4.2. Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs

4.3. Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises

4.4. Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires

4.5. Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles

4.6. Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle provenant de l'étranger

**5. Comment favoriser l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles : recommandations**

5.1 Orientation 1 : Coordonner les efforts

5.1.1 Travailler en concertation avec la société civile

5.1.2 Documenter la situation

5.2 Orientation 2 : Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

5.2.1 Renforcer les compétences des artistes issus des communautés ethnoculturelles

5.2.2 Renforcer la connaissance des publics issus des communautés culturelles par les diffuseurs

### 5.3 Orientation 3 : Renouveler nos pratiques et nos institutions

5.3.1 Assurer le leadership sur la question de la représentativité des artistes issus des communautés ethnoculturelles par le biais des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État

5.3.2 Améliorer l'accès aux ressources financières pour les projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles

## **6. Les bénéfices de l'inclusion**

## **7. Conclusion**

## **8. Résumé du mémoire**

« Nous disons du monde actuel qu'il est multiethnique et multiculturel, non pas en raison d'une augmentation du nombre de communautés et de cultures, mais parce que celles-ci parlent d'une voix de plus en plus audible, indépendante et déterminée, exigeant la reconnaissance de leur juste valeur.»<sup>1</sup>

## 1. Présentation de Diversité artistique Montréal

Diversité artistique Montréal est un nouvel organisme voué à la promotion de la diversité ethnoculturelle dans les arts. Créé officiellement en janvier 2006, l'organisme est issu de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, un groupe de travail formé par le Conseil des arts de Montréal à la suite d'une journée de concertation intitulée *La diversité artistique de Montréal : une richesse à partager*. Cette journée qui a eu lieu le 30 mars 2004 s'inscrivait dans une démarche de rapprochement interculturel dans les arts menée par le Conseil des arts de Montréal. Composée d'une trentaine de personnes des différents milieux des arts à Montréal, le mandat principal de la Délégation était d'identifier des moyens d'accroître la présence des artistes, des organismes et des publics issus des communautés ethnoculturelles dans le paysage artistique montréalais.

Les travaux de la Délégation ont donné naissance à plusieurs réalisations concrètes. Parmi celles-ci, mentionnons le mémoire sur le projet de politique de développement culturel de la ville de Montréal<sup>2</sup> présenté à l'Office de consultation publique de Montréal en février 2005, qui a eu un impact notable sur l'élaboration de cette politique. De plus, ce document a permis de porter la voix des artistes issus des communautés ethnoculturelles au-delà de cette instance puisque le mémoire est cité en page 41 du document *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Le document du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles reconnaît l'importance des travaux de la Délégation puisqu'il reprend les éléments les plus importants du mémoire.

La Délégation a aussi présenté ses recommandations<sup>3</sup> au Conseil des arts de Montréal afin qu'il favorise l'équité et la diversité culturelle dans les arts, entre autres par une meilleure accessibilité à ses programmes. Le Conseil des arts de Montréal a répondu favorablement à ces recommandations en mettant en place une série de mesures positives correspondant aux demandes de la Délégation. En 2005, le Conseil a entrepris la rédaction d'une *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle*, qui doit être achevée dans les mois à venir; il a embauché une agente de liaison et de développement de la diversité culturelle et il a mis en place un comité consultatif sur la diversité culturelle. De plus, le Conseil soutient activement le démarrage de Diversité artistique Montréal.

---

<sup>1</sup> Discours prononcé par M. Ryszard Kapuscinski, le 17 juin 2005, lors de son investiture de docteur Honoris causa à l'université Ramón-Llull de Barcelone, Espagne. Cité dans *Le Monde diplomatique*, janvier 2006, pp.14-15.

<sup>2</sup> Le mémoire de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts peut être consulté à l'adresse suivante : [www.artsmontreal.org/fichiers/comm/mmrdeleg.pdf](http://www.artsmontreal.org/fichiers/comm/mmrdeleg.pdf)

<sup>3</sup> Les recommandations de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts peuvent être consulté à l'adresse suivante : [www.artsmontreal.org/fichiers/comm/recomdelf.pdf](http://www.artsmontreal.org/fichiers/comm/recomdelf.pdf)

## 1.1 Mission de Diversité artistique Montréal

À la suite de la réflexion menée au cours des deux dernières années, la création d'un organisme autonome pour poursuivre le travail s'imposait. Les membres de la Délégation ont créé Diversité artistique Montréal et un comité de fondation en a pris la direction. Les membres de Diversité artistique Montréal ont libellé la mission de l'organisme comme suit :

Promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques professionnelles dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.

Maintenir une présence vigilante et critique pour éviter la discrimination dans les politiques et les actions des instances artistiques et culturelles.

Pour mettre en œuvre cette mission, Diversité artistique Montréal a conçu un plan d'action quinquennal qui s'articule autour de trois axes principaux. Un premier ensemble d'activités de représentation et de lobbying vise à sensibiliser les instances gouvernementales et le milieu culturel à l'importance de la diversité artistique. Un second corpus d'activités permet à l'organisme d'œuvrer à la mise en valeur du travail des artistes issus des communautés ethnoculturelles. Enfin, une dernière série d'actions vise à sensibiliser les différents publics à la diversité artistique.

## **2. La politique de lutte contre le racisme et la discrimination du gouvernement du Québec**

D'entrée de jeu, Diversité artistique Montréal tient à souligner la pertinence de la démarche entreprise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour contrer le racisme et la discrimination. Comme le reconnaît d'emblée le document de consultation, la discrimination directe a aujourd'hui à peu près disparu suite à de nombreuses actions mises de l'avant en ce sens par le gouvernement du Québec. Par contre, il subsiste toujours une forme de discrimination, beaucoup plus difficile à cerner puisqu'elle découle de nos pratiques et ne peut être révélée que par une analyse serrée.

Diversité artistique Montréal tient à apporter à cette consultation publique son expertise qui permettra de rendre compte des pratiques discriminatoires qui affectent les gens issus des communautés ethnoculturelles dans le système des arts au Québec. Cette discrimination systémique touche, de différentes manières, les artistes et les organismes culturels, mais aussi les publics des communautés ethnoculturelles.

**En devenant un organisme à but non lucratif, Diversité artistique Montréal a opéré un repositionnement de son action. En effet, plutôt que de demeurer un espace de dénonciation, Diversité artistique Montréal a fait le choix de devenir un espace d'action, mais surtout un lieu de mobilisation et de concertation de l'ensemble des personnes concernées par la question de la diversité culturelle dans les arts. Diversité artistique Montréal désire aussi devenir un espace de rencontre et de dialogue entre les représentants des différentes communautés ethnoculturelles qui sont ici réunis sur la base de leur engagement au sein de la communauté artistique québécoise et de leurs liens avec les membres des réseaux culturels québécois.**

Dans cette perspective, Diversité artistique Montréal souhaite devenir un partenaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dont la collaboration pourra se prolonger au-delà de la présente consultation publique. Notre regroupement de nombreuses personnes des communautés culturelles qui travaillent comme professionnels dans les milieux artistiques québécois nous permet de témoigner des réalités vécues par ces personnes. Plus que cela, les actions que nous entreprenons permettront de mettre en valeur le travail des artistes québécois d'origines diverses, ce qui contribuera certainement à contrer les préjugés qui persistent à propos du travail de ces artistes. Nous invitons aujourd'hui le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à se joindre à nos efforts qui contribueront certainement à favoriser l'inclusion de tous les artistes québécois.

### **3. L'importance de la culture pour la pleine participation des personnes des communautés ethnoculturelles à la société québécoise**

Les arts et la culture sont des valeurs clés qui participent à définir l'identité d'une personne et qui contribuent grandement à son bien-être et à son épanouissement. Intrinsèquement, les activités artistiques et culturelles offrent des lieux de rencontres et des moments d'échanges. Ils sont par essence des vecteurs de rapprochement interculturel. Si l'inclusion et l'intégration des personnes issues des communautés ethnoculturelles doivent se faire à tous les niveaux de la vie sociale et économique, la dimension culturelle n'est certainement pas à négliger, puisqu'elle contribue à réaliser son appartenance à la société d'accueil tout en favorisant la cohésion sociale.

Une des clés de la pleine participation des personnes des communautés ethnoculturelles à la société québécoise est certainement la capacité de reconnaître l'apport culturel des différentes personnes immigrées au Québec et de leur permettre de participer à la définition de la culture québécoise actuelle. Ainsi, il ne s'agit plus seulement de faire une place à l'expression des cultures venues d'ailleurs, mais bien de considérer l'apport des communautés ethnoculturelles comme un enrichissement important de la culture québécoise contemporaine. Dans cette perspective, les artistes issus des communautés ethnoculturelles contribuent indéniablement à la vitalité culturelle québécoise, que ce soit en termes d'innovation, de traditions ou de métissages. Ils doivent pouvoir s'insérer naturellement dans les réseaux, les structures et les institutions artistiques et culturelles existantes.

Malheureusement, ces artistes, et plus particulièrement ceux provenant des minorités visibles, ont de la difficulté à se faire reconnaître et à intégrer le milieu culturel québécois. Leurs pratiques artistiques qui se situent en dehors des courants dominants sont marginalisées ou ignorées, et considérées comme des formes mineures d'art. S'ils demeurent exclus des réseaux professionnels, ces artistes n'en œuvrent pas moins au sein des réseaux parallèles et se diffusent lors d'événements à caractère communautaire pluridisciplinaire. Cependant, cette situation ne favorise pas leur inclusion dans les réseaux professionnels. Elle peut même être un frein et accentue leur isolement dans la mesure où ces événements ne sont pas considérés par les pairs établis. Commence alors un cercle vicieux d'exclusion.

Depuis le début des années 1960, le gouvernement du Québec a déployé des efforts importants pour mettre en place les grandes institutions culturelles québécoises qui, depuis, ont permis l'émergence d'une culture nationale riche et originale. L'adoption de la politique culturelle du Québec en 1992, qui prévoyait la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), est venue consolider le système artistique québécois. Aujourd'hui, le Québec peut compter sur un réseau artistique développé qui soutient une culture québécoise pleinement mature et qui rayonne internationalement. Or, si les grandes institutions culturelles du Québec ont beaucoup servi l'affirmation de la culture nationale, elles sont mal préparées pour faire face à l'évolution démographique du Québec. Structuré pour développer une culture homogène basée sur un modèle unique issu des années 60, le système culturel au Québec a beaucoup de difficulté à intégrer les nouvelles propositions créatrices qu'elles viennent de la relève, de l'émergence ou des



communautés ethnoculturelles. Ces dernières ont du mal à se faire reconnaître par un système qui tolère mal d'autres façons de faire et de voir l'art et la culture.

Les grandes et petites institutions artistiques du Québec doivent maintenant diversifier leur programmation pour refléter mais aussi reconnaître l'apport des différents héritages dont sont porteurs les Québécois de toutes les origines. Les exemples réussis existent dans la société québécoise. Des institutions comme le MAI (montréal, arts interculturels), l'Écomusée du fier monde ou le Gesù travaillent à diversifier leurs programmations et leurs publics, alors que le Cirque du Soleil, produit successivement des spectacles contemporains qui intègrent des éléments des traditions du monde entier.

La prise en compte des dimensions artistiques et culturelles doit être un élément majeur d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination puisqu'elles sont l'un des lieux privilégiés de l'affirmation identitaire. Le gouvernement du Québec doit affirmer clairement et fermement sa volonté d'encourager la reconnaissance de la diversité et le rapprochement interculturel dans toutes ses actions culturelles. Il est primordial que cette nouvelle attitude se retrouve dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, incluant les ministères, mais plus particulièrement les sociétés d'État dédiées à la culture et les organismes voués au financement des arts et de la culture.

#### **4. La discrimination systémique envers les artistes et les organismes culturels issus des communautés ethnoculturelles**

Les artistes québécois qui ne sont pas d'origine canadienne, française ou britannique, demeurent moins bien représentés que la population en général dans la colonie artistique québécoise et leur revenu moyen demeure inférieur à ceux de l'ensemble des artistes. Selon le recensement canadien de 2001, on dénombre 3 000 artistes immigrants dans la région de Montréal, soit 16 % de tous les artistes montréalais, alors que l'on sait que démographiquement les immigrants représentent près de 28 % de la population montréalaise. De plus, le revenu moyen de ces artistes immigrants était évalué à 23 100 \$, soit 12 % de moins que le revenu moyen de tous les artistes de Montréal.<sup>4</sup>

Cette situation est en grande partie attribuable à la discrimination systémique puisque les revenus des artistes sont liés de manière intrinsèque au système de financement public des arts et de la culture. C'est pourquoi, il incombe de réformer rapidement les pratiques et les institutions culturelles québécoises afin de réduire ces iniquités.

À l'instar de ce qui est mentionné dans la mise en contexte du document produit par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Diversité artistique Montréal croit que la discrimination systémique est plus difficile à circonscrire en raison de son caractère insidieux et ne peut être révélé que par une analyse approfondie de la situation. C'est précisément à cette tâche que se sont attaqués les membres de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, devenue aujourd'hui Diversité artistique Montréal. Ainsi, à partir de plusieurs témoignages d'artistes et de travailleurs culturels issus de diverses communautés culturelles, Diversité artistique Montréal a pu identifier un certain nombre d'obstacles qui constituent une forme de discrimination systémique qui touche le système des arts au Québec.

Diversité artistique Montréal a reconnu trois constats qui rendent compte de la situation que peuvent vivre les artistes ou les organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles.

- Les pratiques artistiques<sup>5</sup> professionnelles issues des communautés ethnoculturelles ne sont pas reconnues à leur juste valeur et les artistes et les organismes issus des communautés ethnoculturelles n'ont pas accès à un financement public équitable.
- Il y a sous-représentation des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles dans les réseaux artistiques professionnels, les institutions culturelles, les circuits de diffusion et les réseaux de télévision.
- Les publics des communautés ethnoculturelles fréquentent peu les principaux lieux de diffusion professionnels et regardent peu la télévision québécoise.

---

<sup>4</sup> La diversité de la population active du secteur des arts du Canada, une analyse des données du recensement de 2001, Regards stratégiques sur les arts, vol.3, no 3, Hill Stratégies Recherche Inc. février 2005.

<sup>5</sup> On entend par pratiques artistiques les formes d'expression spécifiques dans une discipline artistique. Par exemple, en musique, il y a, entre autre, la musique classique, le jazz, les musiques du monde; en danse, on a la danse actuelle (ou contemporaine), la danse classique indienne (Bharata Natya), le flamenco, etc. Certaines pratiques sont associées à des éléments distincts ou sont composées d'éléments distincts qui font partie de la nature essentielle d'une communauté ethnoculturelle particulière.

Par rapport à ces constats, deux enjeux se dégagent :

- Créer l'adhésion des milieux culturels à la démarche de l'inclusion de la diversité culturelle dans les arts
- Augmenter la présence des communautés ethnoculturelles dans les principaux lieux de diffusion, tant sur scène que dans la salle

L'analyse des problèmes rapportés a révélé des conceptions de l'art ainsi que des pratiques liées au fonctionnement du système qui affectent négativement l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles au sein des structures actuelles de diffusion et de financement des arts. La présence de ces obstacles n'affecte pas seulement les artistes, mais aussi les publics issus des communautés ethnoculturelles qui, devant des programmations qui les rejoignent très peu, désertent les lieux culturels québécois, mais aussi la télévision et la radio québécoises.

Nous avons retenu six des obstacles systémiques qui nous apparaissent affecter particulièrement les artistes et les organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles :

- Vision monoculturelle de l'art et des artistes
- Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs
- Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises
- Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires
- Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles
- Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelles provenant de l'étranger

#### 4.1 Vision monoculturelle de l'art et des artistes

Le processus d'évaluation employé par des subventionneurs est souvent basé sur une vision monoculturelle de l'art, le plus souvent d'origine occidentale, qui se veut universelle et qui se croit neutre. Cette idée d'« universalité » implique que les autres cultures puissent y adhérer de facto. Dans ce sens, l'excellence est jugée selon un seul canon artistique qui n'est pas toujours adéquat pour les œuvres évaluées ou qui ne reconnaît pas dès le départ la valeur des œuvres évaluées (en termes de format, style esthétique, etc.). La recherche de l'excellence implique un jugement, une classification et une hiérarchie, une comparaison avec un modèle considéré comme parfait. De cette façon, les artistes ou les pratiques artistiques qui ne correspondent pas à cette « norme » sont « mal classés » et marginalisés ipso facto et ils ont donc de la difficulté d'être financés et programmés. Cette vision peut inclure une conception « folklorisante » ou « exoticiante » des pratiques artistiques et d'artistes issus des communautés ethnoculturelles.

#### 4.2 Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs

L'absence des personnes issues des communautés ethnoculturelles dans les processus d'évaluation des demandes d'aide financière (notamment dans les jurys, mais aussi chez les fonctionnaires) a tendance à favoriser un seul type d'expression culturelle. En conséquence, ils ne sont pas évalués équitablement par des personnes suffisamment informées de leur pratique. Le problème est plus aigu dans les pratiques artistiques professionnelles basées sur la tradition.<sup>6</sup> La modification de la composition des évaluateurs est un point majeur sur lequel il faut agir rapidement.

De même, il faut déplorer qu'on retrouve peu de programmeurs québécois issus des communautés ethnoculturelles. Y a-t-il un lien avec le fait que les programmations ne présentent pas une variété de perspectives artistiques qui ne favorisent pas le développement du public des communautés ethnoculturelles ? La création de documents d'information et la mise en place de formation sur la diversité culturelle et l'inclusion sont des outils nécessaires à développer. L'embauche de spécialistes pour appuyer le travail des diffuseurs pourrait aussi s'avérer une piste de solution.

#### 4.3 Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises

La majorité des institutions artistiques, centres d'exposition, théâtres et autres lieux de diffusion, mais aussi les réseaux de télévision, méconnaissent les besoins et les attentes des publics issus des communautés ethnoculturelles en matière d'art et de culture. De plus, la plupart des responsables de ces lieux ne côtoient que très peu les artistes issus des communautés ethnoculturelles, ils hésitent à proposer ou à inclure leur travail dans leurs programmations. Le désintérêt des médias ne fait rien pour améliorer cette situation. Ce manque de reconnaissance a comme résultat que les artistes issus des communautés ethnoculturelles ont beaucoup de difficulté d'être produits, publiés ou d'accéder aux réseaux de diffusion.

De cette façon, il y a une sous-représentation des artistes dans ces institutions. Avec un minimum de moyens, des lieux de diffusion comme le MAI et le Gésu font un travail extraordinaire et absolument essentiel pour faire connaître les artistes issus des communautés ethnoculturelles, mais il faut aussi que les autres lieux de diffusion au Québec ouvrent davantage leurs portes.

La collaboration, la connaissance des publics et le partage des ressources seraient certainement plus profitables à tous que le morcellement actuel. Le gouvernement du Québec pourrait certainement jouer un rôle de leader sur ces questions en mettant en place des mesures qui encourageraient ses sociétés d'État dédiées à la culture, ainsi que son ministère de la Culture et des Communications à s'ouvrir à la diversité. Par ce réseau, il doit promouvoir la diffusion du travail des artistes issus des communautés culturelles.

---

<sup>6</sup> Le processus de création dans plusieurs pratiques artistiques se fait en ajoutant ou modifiant des éléments de la tradition et non en rupture avec elle comme c'est le cas dans les arts modernes et contemporains.

#### 4.4 Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires

L'évolution de la société québécoise a favorisé la mise en place de politiques visant à encourager et financer les expressions artistiques québécoises francophones. Ces politiques ont favorisé la mise en place d'institutions, de regroupements professionnels et d'organismes majeurs qui drainent la plus grande part des ressources gouvernementales et même privées. Ces politiques ont permis à la culture québécoise francophone de s'affirmer et de se déployer.

Ayant bénéficié de plusieurs années de soutien, ces institutions et organisations plus établies sur la scène québécoise se trouvent aujourd'hui dans une position artistique et financière qui est meilleure et plus stable par rapport aux organisations plus jeunes ou celles qui ont été et sont encore exclues par l'application de ces politiques. En conséquence, les pratiques minoritaires ou marginales, les expressions artistiques d'autres origines, la relève et l'émergence n'ont donc pas toujours eu accès au même niveau et aux mêmes sources de financement. Le décalage entre le manque de soutien financier et la croissance du milieu des arts et de la culture n'a fait qu'accentuer les iniquités entre les artistes confirmés et ceux en attente de reconnaissance. On compte parmi ceux-ci les artistes de la relève ou des arts émergents, mais davantage ceux issus des communautés ethnoculturelles en raison des obstacles supplémentaires qui leur sont spécifiques.

Cette situation pose la question délicate d'un accès équitable aux ressources financières. Si de nouvelles sources de financement s'avèrent indispensables, une redistribution des fonds selon une réelle réévaluation qui tient compte des demandes et des besoins de l'ensemble des organisations artistiques doit aussi se faire.

#### 4.5 Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles

L'information sur les programmes d'aide, bien que généralement disponible, n'est pas toujours bien diffusée, particulièrement auprès des communautés ethnoculturelles. Il leur faut faire un effort particulier pour simplement savoir qu'il y a des programmes d'aide disponibles. Les gestionnaires de programmes ne sont pas suffisamment proactifs dans la diffusion de l'information et ignorent trop souvent les canaux d'information utilisés par les communautés ethnoculturelles. Il y a ici un triple problème :

- L'information ne se rend pas, car les gestionnaires de programmes ne vont pas sur le terrain et ne savent comment rejoindre ces groupes
- Quand l'information les rejoint, les clientèles ont de la difficulté à s'y retrouver<sup>7</sup> (la complexité des programmes d'aide peut être décourageante pour qui doit naviguer dans les dédales bureaucratiques sans repère ou sans accompagnement. C'est d'autant plus vrai pour l'arrivant qui peut connaître des problèmes d'adaptation ou méconnaître le fonctionnement implicite du système)
- Les refus successifs, surtout sans explications compréhensibles, amènent les demandeurs à se décourager et à cesser de s'informer

---

<sup>7</sup> On retrouve une problématique similaire du côté de la relève.

#### 4.6 Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle provenant de l'étranger

Comme on le reconnaît aux pages 50 et 51 du document de consultation, les personnes immigrées ont parfois de sérieuses difficultés à faire reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles obtenues à l'étranger. Ce problème est particulièrement criant dans le domaine des arts et de la culture puisque le caractère professionnel de l'artiste est souvent attribué en fonction des expériences professionnelles antérieures. Par exemple, les subventionneurs exigent souvent de l'artiste d'avoir été diffusé ou produit ainsi que d'œuvrer régulièrement dans les conditions professionnelles pour être admissible à certains programmes. De la même manière, beaucoup d'artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles témoignent de la difficulté de voir leur travail artistique être présenté par les diffuseurs, en d'un manque de reconnaissance de leurs formations et de leurs expériences professionnelles. Ainsi, ces artistes sont exclus de la possibilité de travailler et d'être financés. Les associations professionnelles doivent s'engager dans le processus de reconnaissance de ces compétences et expériences acquises à l'étranger.

Pour le gouvernement du Québec, il est donc important de travailler à atténuer, voire enrayer, la discrimination systémique dont sont victimes les artistes et les organismes culturels issus des communautés ethnoculturelles. Nous sommes très conscients que le gouvernement du Québec ne peut pas agir seul et que ce ne sera pas nécessairement facile, mais il doit prendre le leadership dans ce dossier à l'échelle nationale. Si certains des obstacles mentionnés précédemment requièrent un travail de longue haleine, d'autres peuvent être corrigés par des mesures précises qui doivent se trouver dans la future politique de lutte contre le racisme et la discrimination du gouvernement du Québec. En accord avec le premier principe directeur de cette future politique, Diversité artistique Montréal pense que l'inclusion des artistes issus des communautés ethnoculturelles ne peut se faire que par une approche globale et concertée qui doit affecter l'ensemble du milieu culturel.

## **5. Pour une pleine participation des artistes et des publics issus des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle québécoise : recommandations**

Pour garantir la pleine participation des personnes issues des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle et artistique québécoise, il est primordial de choisir de prime abord un changement du regard porté à la diversité artistique qui, loin d'être vécue comme un poids ou une menace, devient richesse et complémentarité et permet donc une véritable action positive contre la discrimination. Pour cela, la politique de lutte contre le racisme et la discrimination doit consacrer un chapitre aux arts et à la culture. Ce chapitre doit s'adresser à tous les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État responsable de soutenir et de diffuser la culture québécoise. Il doit présenter un ensemble de mesures qui favoriseront la diversité culturelle dans les arts afin que les artistes québécois de toutes origines soient désormais considérés partie intégrante de la culture québécoise et ce, à tous les niveaux de l'intervention gouvernementale en matière de culture.

Diversité artistique Montréal présente ici des pistes d'actions à entreprendre pour contrer la discrimination systémique qui affecte les artistes et les publics issus des communautés ethnoculturelles. Ces actions convergent toutes vers un seul objectif : l'inclusion des artistes et des publics issus des communautés ethnoculturelles.

Les pistes d'actions élaborées par Diversité artistique Montréal sont ici présentées selon les trois orientations stratégiques retenues par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Pour chacune de ces orientations, Diversité artistique Montréal a identifié des mesures à mettre en place pour permettre une participation plus équitable des artistes issus des communautés culturelles à la vie culturelle et artistique québécoise.

### **5.1 Orientation 1 : Coordonner les efforts**

L'une des principales problématiques qui explique la sous-représentation des artistes issus des communautés ethnoculturelles dans l'ensemble du réseau artistique québécois demeure assurément la méconnaissance de ces artistes, de leurs pratiques et de leurs organismes culturels. Les travailleurs culturels et les artistes qui œuvrent au sein de la culture majoritaire ignorent souvent toute la richesse des expressions artistiques que véhiculent les artistes immigrants du Québec. Cette méconnaissance empêche les échanges artistiques tout comme la diffusion de ce travail, et commence alors le cercle vicieux de l'exclusion.

Pour contrer ce phénomène, l'un des premiers remèdes est certainement une meilleure connaissance des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles qui doit passer par l'établissement de liens avec les communautés et par la production d'une documentation appropriée.

#### **5.1.1 Travailler en concertation avec la société civile**

- Améliorer la connaissance de la réalité des communautés ethnoculturelles en allant sur le terrain et en créant des liens avec elles

- Créer des partenariats solides entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et les organisations de la société civile comme Diversité artistique Montréal
- Consulter systématiquement les organisations représentant les différentes communautés lors de l'élaboration de programmes visant l'intégration des personnes issues des communautés ethnoculturelles
- Sensibiliser les organismes para gouvernementaux et les grandes institutions artistiques au potentiel artistique de la diversité (par exemple : Conseil des arts et des lettres du Québec, SODEC, grandes salles, etc.)

### 5.1.2 Documenter la situation

- Soutenir les études portant sur les activités artistiques des communautés ethnoculturelles dans les différentes disciplines artistiques tant au niveau des organismes spécialisés que des facultés des diverses universités (par exemple l'étude sur les musiques du monde commandée par le Conseil des arts de Montréal<sup>8</sup>)
- Encourager la création et la diffusion de répertoires d'artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles
- Dresser un portrait de la situation socio-économique des organismes culturels mis sur pied ou dirigé par des travailleurs culturels issus des communautés ethnoculturelles
- Soutenir les études portant sur les habitudes de consommation culturelle des personnes issues des communautés ethnoculturelles

## 5.2 Orientation 2 : Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Si l'apport des personnes issues des communautés ethnoculturelles est généralement reconnu comme un enrichissement de la culture québécoise, les expressions artistiques de ces Québécois demeurent malheureusement peu visibles dans la plupart des lieux culturels majeurs. Conséquemment, toute une partie de la population se sent très peu concernée par cette offre culturelle et ne fréquente que sporadiquement les institutions culturelles.

Pour enrayer cette sous-représentation des artistes issus des communautés ethnoculturelles dans les lieux de diffusion de la culture québécoise, le gouvernement du Québec doit entreprendre une réelle démarche de rapprochement interculturel. D'une part, son action doit être tournée vers les artistes immigrants afin de leur permettre de développer les compétences nécessaires à leur intégration dans les lieux de diffusion professionnels. D'autre part, le gouvernement du Québec doit aussi agir auprès des responsables des lieux de diffusion afin que ceux-ci améliorent leur connaissance des publics issus des communautés ethnoculturelles.

---

<sup>8</sup> Sophie Laurent, Les musiques du monde : réflexions sur le domaine et regard sur le milieu montréalais, Janvier 2005, disponible sur le site du Conseil des arts de Montréal, à l'adresse suivante : <http://www.artsmontreal.org/fichiers/comm/mumndrx.pdf>



### 5.2.1 Renforcer les compétences des artistes issus des communautés ethnoculturelles

- Mettre en place au Conseil des arts et des lettres du Québec des programmes d'accompagnement des artistes issus des communautés culturelles et de mentorat
- Offrir régulièrement, par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec, des ateliers de formation et d'information sur les programmes d'aide là où se trouvent les artistes
- Encourager la mise sur pied d'un nouvel organisme de gestion culturelle pour apporter une aide à la carrière des artistes issus des communautés ethnoculturelles (sur le modèle de Diagramme, gestion culturelle en danse ou de Diapason au Conseil québécois de la musique)
- Développer, de concert avec les associations professionnelles et le Conseil des arts et des lettres du Québec, des façons de reconnaître les compétences ou les expériences acquises hors du Québec par les artistes professionnels
- Offrir des sessions d'information sur le financement public en culture sur le terrain, dans les lieux connus et fréquentés par les communautés culturelles

### 5.2.2 Renforcer la connaissance des publics issus des communautés culturelles par les diffuseurs

- Développer, au Ministère de la Culture et des Communications, un plan d'action visant le développement des publics des communautés ethnoculturelles
- Élaborer un programme d'aide financière spécifique pour le développement des publics
- Soutenir le développement d'outils et de programmes qui permettent de mieux connaître les publics des différentes communautés (par exemple un guide des publics des communautés ethnoculturelles du Québec)
- Préparer un programme de formation en diversité culturelle qui s'adresse au personnel du Ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la SODEC, de TéléQuébec, des Musées, de la Place des Arts et du Grand Théâtre...
- Créer des programmes de sensibilisation à la diversité artistique du Québec pour les jeunes à l'école
- Examiner, de concert avec Tourisme Québec, le potentiel, l'attrait et l'impact touristique des productions culturelles issues des communautés ethnoculturelles

### 5.3 Orientation 3 : Renouveler nos pratiques et nos institutions

À l'exemple des mesures qui ont été mises en place au Conseil des arts de Montréal, Diversité artistique Montréal enjoint le gouvernement du Québec à jouer son rôle de

moteur de la culture québécoise afin d'amorcer un changement durable en faveur d'une représentativité plus équitable des artistes issus des communautés ethnoculturelles.

#### 5.3.1 Assurer le leadership sur la question de la représentativité des artistes issus des communautés ethnoculturelles par le biais des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État

- Inclure systématiquement des membres issus des communautés ethnoculturelles dans les comités ou jurys d'évaluation des projets artistiques
- Impliquer des pairs ayant la bonne expertise par rapport aux pratiques artistiques évaluées
- Améliorer de la représentativité des communautés ethnoculturelles à tous les niveaux de décisions et de consultation en art et en culture
- Inclure systématiquement des membres issus des communautés ethnoculturelles dans les conseils d'administration des sociétés d'État
- Inclure dans les orientations données par la Ministre de la Culture aux sociétés d'État un message clair en faveur de la diversification des programmations et des actions
- Revoir en profondeur la Politique de diffusion des arts de la scène du Québec pour y inclure des orientations concernant la présentation du travail des artistes issus des communautés ethnoculturelles
- Établir une politique d'accès à l'égalité dans les actions culturelles du gouvernement du Québec propre à réduire les effets de la discrimination systémique
- Mettre en place un bureau ou un comité à l'équité au Conseil des arts et des lettres du Québec à l'exemple du Conseil des arts du Canada
- Engager des personnes responsables de rejoindre les artistes issus des communautés culturelles au Conseil des arts et des lettres du Québec
- Évaluer les progrès accomplis par l'établissement d'indicateurs de diversité culturelle et d'objectifs à atteindre à court et moyen terme
- Sensibiliser les employés des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État à la question de la diversité culturelle ainsi qu'aux façons de faire pour favoriser l'inclusion et éliminer les obstacles systémiques
- Contrer la vision monoculturelle de l'art

#### 5.3.2 Améliorer l'accès aux ressources financières pour les projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles

- Concevoir des programmes d'aide financière qui permettent aux organismes artistiques professionnels issus des communautés ethnoculturelles d'accéder à un niveau de financement équitable
- Mettre en place des programmes d'aide financière de type arts et communautés selon des modèles existants ailleurs

- Procéder à une redistribution du financement public en matière de culture de manière à donner la possibilité aux pratiques nouvelles et minoritaires d'être considérées dans l'attribution des fonds
- Ouvrir les conditions d'accès au financement afin de rendre les programmes plus souples et plus ouverts à la réalité des pratiques des artistes issus des communautés ethnoculturelles
- Inclure les organismes issus des communautés ethnoculturelles dans les efforts que le gouvernement du Québec a entrepris pour favoriser le financement de la culture par les entreprises privées
- Créer un fonds privé/public pour la diversité culturelle afin de mettre à contribution les entreprises issues des communautés ethnoculturelles

## 6. Les bénéfices de l'inclusion

*« While arts and cultural are often vital to cultural retention and sustaining identity they also represent an important area of interaction between members of different communities and can therefore be an important instrument for social change. »<sup>9</sup>*

Par une intense activité créatrice, les artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles ont développé une approche interdisciplinaire originale avec des propositions artistiques à la fois innovatrices et métissées. Les bénéfices de l'inclusion sont essentiels à l'enrichissement de la vie artistique et culturelle du Québec; c'est une opportunité pour l'innovation et la création de partenariats dynamiques, une valeur ajoutée, que le milieu culturel se doit de saisir. L'avenir des institutions culturelles, des organismes artistiques, des diffuseurs et des associations professionnelles passe par l'inclusion de la diversité culturelle et le rapprochement interculturel dans leurs activités de formation, de création, de recherche, de production, de programmation et de diffusion. Il s'agit pour eux d'un formidable facteur de développement.

À la diversité culturelle correspond la richesse des réseaux internationaux auxquels les communautés ethnoculturelles sont liées. C'est là une contribution inestimable de la part des communautés ethnoculturelles et un avantage majeur pour le Québec. Le financement et les échanges internationaux nés de ces réseaux peuvent bénéficier à l'ensemble des acteurs de la vie culturelle.

---

<sup>9</sup> Jack Jedwab, *Arts and Diversity in Montreal: Preliminary Findings and Recommendations for Future Research*, Association for Canadian Studies (p.2)

## 7. Conclusion

De par leur force symbolique, les arts et la culture occupent une place fondamentale dans la définition identitaire des êtres humains. Loin d'être figés dans le temps, les expressions culturelles sont changeantes et évoluent constamment au gré des rencontres. Il se dégage ainsi des espaces privilégiés d'échanges et d'interculturalité qui constituent le gage d'une certaine cohésion sociale.

Si en règle générale les Québécois présentent une très grande ouverture envers la diversité culturelle dans les manifestations artistiques, les travaux de Diversité artistique Montréal ont tout de même révélé certains obstacles systémiques qui se dressent toujours devant les artistes issus de communautés culturelles.

Dans le cadre d'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination, il est essentiel que la culture occupe une place de premier choix puisqu'elle représente un facteur essentiel de la pleine participation de tous les Québécois à la vie publique. En ce sens, le gouvernement du Québec doit prendre le leadership de l'inclusion des artistes et des organismes culturels issus des communautés ethnoculturelles. Cette inclusion passe nécessairement par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs du milieu culturel. Or, par le biais des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État et des organes de financement des arts, le gouvernement du Québec a le pouvoir d'amorcer un changement profond et durable qui aura des répercussions positives sur l'ensemble des pratiques systémiques tout comme sur la fréquentation des institutions culturelles. La politique de lutte contre le racisme et la discrimination doit être le lieu de l'affirmation de l'ouverture aux cultures du monde qui caractérise les Québécois.

La nouvelle politique du gouvernement du Québec est l'occasion de faire de la nation québécoise un exemple d'intégration des artistes des communautés ethnoculturelles en relevant le défi de l'inclusion de la diversité culturelle dans les arts.

Les communautés ethnoculturelles les plus importantes ont déjà développé des réseaux parallèles de diffusion culturelle et ont accès aux télévisions et radios de leur pays d'origine, dans leurs langues d'origine. L'écueil dans un tel contexte serait un développement culturel en silo, par communautés dans une multiplication des solitudes. Paradoxalement, c'est la culture québécoise qui risque le plus de s'appauvrir avec un système culturel qui a beaucoup de difficulté à intégrer équitablement les nouvelles propositions artistiques et particulièrement celles des minorités ethnoculturelles. D'une manière ou d'une autre, la culture québécoise est appelée à se transformer avec les apports croissants des cultures immigrantes. Le défi est de créer l'adhésion à une culture québécoise commune. Une culture (re)métissée basée sur des valeurs d'équité, de parité et de diversité qui s'enrichit des échanges entre les multiples identités.

## 8. Résumé du mémoire

Nouvel organisme voué à la promotion de la diversité ethnoculturelle dans les arts, Diversité artistique Montréal est issue de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts mise en place par le Conseil des arts de Montréal. Les travaux de la Délégation ont permis de produire une profonde réflexion sur la place des artistes issus des communautés ethnoculturelles dans le paysage québécois. L'importance de cette réflexion a d'ailleurs été reconnue par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui cite les positions de la Délégation dans son document de consultation sur la politique de lutte contre le racisme et la discrimination.

Diversité artistique Montréal salue la démarche entreprise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour contrer le racisme et la discrimination. Dans le cadre de cette démarche, Diversité artistique Montréal tient à apporter son expertise pour rendre compte des réalités vécues par les artistes et les travailleurs culturels issus des communautés ethnoculturelles.

Diversité artistique Montréal croit que la culture doit occuper une place majeure au sein de cette consultation publique, car elle représente l'une des clés de la pleine participation des personnes issues des communautés ethnoculturelles à la société québécoise. Malheureusement, les artistes immigrants ont souvent de la difficulté à se faire reconnaître et à intégrer le milieu culturel québécois.

Structuré pour développer une culture québécoise homogène basée sur un modèle issu des années 60, le système culturel au Québec a de la difficulté à intégrer les nouvelles propositions créatrices, particulièrement celles des communautés ethnoculturelles. Les travaux de Diversité artistique Montréal ont permis de dégager trois constats qui rendent compte d'une discrimination systémique qui affecte les artistes et les organismes culturels issus des communautés ethnoculturelles :

- Les pratiques artistiques professionnelles issues des communautés ethnoculturelles ne sont pas reconnues à leur juste valeur et les artistes et les organismes issus des communautés ethnoculturelles n'ont pas accès à un financement public équitable.
- Il y a sous-représentation des artistes et des organismes artistiques issus des communautés ethnoculturelles dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.
- Les publics des communautés ethnoculturelles fréquentent peu les principaux lieux de diffusion.

Ces constats sont les conséquences de six obstacles systémiques importants et persistants qui empêchent une meilleure reconnaissance du travail des artistes issus des communautés ethnoculturelles :

- Vision monoculturelle de l'art et des artistes
- Composition homogène des évaluateurs et des programmeurs
- Manque de reconnaissance pour des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques québécoises
- Iniquité historique envers les nouvelles pratiques ou minoritaires

- Mauvaise diffusion de l'information de la part des divers organismes de financement sur leurs programmes auprès des communautés ethnoculturelles
- Non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle provenant de l'étranger

Pour contrer la discrimination systémique envers les artistes et les organismes issus des communautés ethnoculturelles, Diversité artistique Montréal recommande au gouvernement du Québec de mettre de l'avant tout un ensemble de mesures. Pour chacune des trois orientations retenues par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Diversité artistique Montréal propose différentes pistes d'actions regroupées sous deux axes principaux :

#### Orientation 1 : Coordonner les efforts

- Travailler en concertation avec la société civile
- Documenter la situation

#### Orientation 2 : Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

- Renforcer les compétences des artistes issus des communautés ethnoculturelles
- Renforcer la connaissance des publics issus des communautés culturelles par les diffuseurs

#### Orientation 3 : Renouveler nos pratiques et nos institutions

- Assurer le leadership sur la question de la représentativité des artistes issus des communautés ethnoculturelles par le biais des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État
- Améliorer l'accès aux ressources financières pour les projets artistiques issus des communautés ethnoculturelles

Ces mesures visent essentiellement à mieux connaître les artistes et les organismes des communautés ethnoculturelles, à diversifier l'offre culturelle présentée dans les petites et grandes institutions québécoises et, enfin, à réformer le système actuel des arts au Québec.

Surtout, le gouvernement du Québec doit prendre le leadership de l'inclusion des artistes et des organismes issus des communautés culturelles. Par le biais des organismes gouvernementaux et les sociétés d'État dédiées à la culture ainsi que par les organes de financement des arts, il possède un pouvoir énorme sur le milieu culturel. Son action doit être porteuse d'une nouvelle attitude opérant un changement profond et durable qui aura des répercussions sur la vie de l'ensemble des citoyens du Québec.